



GRUPE	28	INSECTICIDE
-------	----	-------------

Lumivia™ Traitement de semences

SUSPENSION

EN VENTE POUR UTILISATION SUR LE MAÏS (grande culture, semence, éclater)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'EMPLOI

COMMERCIALE AGRICOLE

PRINCIPE ACTIF: Chlorantraniliprole 625 g/L

Contient du 5-Chloro-2-methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00056 % et du 2-Methyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00019 % à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION 32154 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 1L- VRAC

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant approprié doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Les règlements relatifs à la Loi sur les semences doivent être strictement respectés lors de l'utilisation de ce produit. Les semences doivent être visiblement colorées au moment du traitement.

Corteva Agriscience Canada Company

Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE

Calgary, Alberta

T2C 5G9

1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations et traiteurs mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés seulement. Le transfert ouvert du Lumiva Traitement de semences est interdit.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le Lumivia™ Traitement de semences est une suspension autodispersable appliquée comme traitement de semence pour la protection en début de saison de maïs (grande culture, semence, éclater) contre le prélèvement alimentaire causé par le ver fil-de-fer, le vers-gris, la légionnaire uniponctuée (*Mythimna unipunctata*), la mouche des légumineuses, Larves de Scarabée asiatique des Jardins, Hanneton masqué, Hanneton européen, Scarabée japonais et autres espèces de hannetons (Junebugs).

MODE D'EMPLOI

Ce produit ne contient aucun colorant. Un colorant doit être ajouté lorsque ce produit est appliqué. Lorsque ce produit est utilisé, la réglementation relative à la Loi sur les semences doit être rigoureusement respectée. La semence doit porter une couleur très évidente au moment du traitement.

Le Lumivia Traitement de semences est un insecticide pour le traitement de semences pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé seulement. Le transfert ouvert est interdit. Il n'est pas destiné à être utilisé, juste avant la mise en terre, pour les systèmes de traitement de semences à la ferme comme les trémies ou réservoir à boue liquide.

Appliquer seulement dans les zones où la ventilation est adéquate ou dans des zones qui sont équipés pour éliminer le brouillard ou la poussière.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

LE MAÏS

CULTURE CIBLÉE	RAVAGEUR	TAUX Le Lumivia Traitement de semences	DIRECTIVES PARTICULIÈRES
Maïs de grande culture Maïs à semence Maïs à éclater	Ver-gris Légionnaire uniponctuée (<i>Mythimna unipunctata</i>) Mouche des légumineuses (répression)	0,25 mg ai/ semence	
	Ver fil-de-fer Larves de Scarabée asiatique des Jardins, Hanneton masqué, Hanneton européen, Scarabée japonais et autres espèces de hannetons (Junebugs)	0,25 – 0,75 mg ai/ semence	Utiliser des doses plus élevées dans les régions où la pression parasitaire est élevée.

- Ne pas faire une application foliaire ultérieure de n'importe quel insecticide du groupe 28 pendant une période d'au moins 60 jours suivant la plantation des semences traitées avec le Lumivia Traitement de semences. Si une pulvérisation foliaire est nécessaire pendant cette période, il est nécessaire d'utiliser un insecticide d'un groupe différent de celui du groupe 28.

Entreposage de la semence

Des essais au champ et au laboratoire ont démontré que l'application du Lumivia Traitement de semences sur la semence du maïs n'a pas d'impact négatif sur la germination. Cependant, en raison de la qualité de la semence et des conditions d'entreposage hors du contrôle de la Corteva Agriscience Canada Company, aucune garantie n'est accordée quant à la germination des semences de report.

Le traitement de grains de semences endommagés, ou de semences réputées de peu de vigueur ou de piètre qualité peut réduire la germination et/ou la vigueur de la semence ou celle de la plantule. Avant de traiter toute la semence, dans les cas où sa qualité n'est pas connue, n'en traiter qu'une petite partie avec le Lumivia Traitement de semences et s'assurer d'un taux de germination acceptable.

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE

Diluer dans un volume suffisant pour obtenir une couverture complète et uniforme.

Avant de les utiliser en combinaison avec le Lumivia Traitement de semences, les polymères, les colorants, et autres additifs devraient être testés pour en connaître la compatibilité avec ce traitement de semences.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

MISÉ EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant les activités de traitement, d'application, d'ensachage, de couture, d'empilage, de nettoyage et des réparations.
- Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuel (ÉPI). S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.
- Les utilisateurs devraient se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller à la salle de bain. Si le pesticide pénètre dans les vêtements, les enlever immédiatement. Puis, se laver complètement et mettre des vêtements propres.
- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale ou à la transformation d'huile.
- Pour utilisation dans le traitement des semences commercial (installations de traitement fixes ou unités mobiles) avec l'équipement de transfert fermé, y compris l'équipement de mélange, de chargement, d'étalonnage et de traitement fermés seulement. Le transfert ouvert du Lumivia Traitement de semences est interdit.

- Suivre les pratiques exemplaires de gestion afin de réduire l'exposition des insectes pollinisateurs à la poussière lors de la mise en terre de semences traitées; consulter les instructions complètes, Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion, sur le site Web de Santé Canada (http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/pubs/pest/_fact-fiche/pollinator-protection-pollinisateurs/pratiques-pratiques-fra.php)

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique envers les organismes aquatiques.
- Les résidus de chlorantraniliprole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du chlorantraniliprole dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (par exemple sols sableux) et/ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.
- Les semences traitées sont toxiques pour les oiseaux.
- Toxique pour les oiseaux. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

ÉTIQUETAGE DE LA SEMENCE TRAITÉE

Tous les sacs contenant de la semence traitée doivent être étiquetés ou porter une étiquette comme suit :

- Cette semence a été traitée avec le produit de Lumivia Traitement de semences qui contient du chlorantraniliprole.
- Ne pas utiliser pour l'alimentation humaine ou animale ou pour la transformation d'huile.
- Entreposer loin des aliments pour animaux et autres denrées alimentaires.
- Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant la manipulation des semences traitées.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.
- Éliminer tout surplus de semences traitées. Le surplus de semences traitées peut être ensemencés au double sur le périmètre des tournières ou enfoui à l'écart des sources d'eau, selon les exigences locales.
- Éliminer l'emballage de la semence selon les exigences locales.
- Couvrir ou incorporer les semences traitées renversées.
- Toxique pour les oiseaux. Si des semences sont tombées ou exposées sur le sol, elles doivent être incorporées à celui-ci ou être enlevées de la surface du sol par quelque autre moyen que ce soit.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, Lumivia Traitement de semences contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Lumivia Traitement de semences et à d'autres insecticides du groupe 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Lumivia Traitement de semences ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec à Corteva Agriscience Canada Company au numéro 1-800-667-3852.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, et des aliments pour les humains ou les animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale

ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR CONTENANTS RECYCLABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé inutilisable.

POUR LES CONTENANTS RÉCUPÉRABLES

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

POUR LES CONTENANTS RÉUTILISABLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

POUR LES CONTENANTS JETABLES

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.

181223

Code de l'étiquette: CN-32154-003-F

Remplace: CN-32154-002-F